

**DEL/2024/SIVU/5****S.I.V.U. VAL DE MARQUE****Conventions de mise à disposition de personnel de la ville de Hem au SIVU – Année 2024  
Modification**

Monsieur le Président rappelle que Le Syndicat Intercommunal Val de Marque a pour objet de mettre à disposition des communes adhérentes, qui sont à ce jour les communes de Forest-Sur-Marque, Hem, Lannoy, Lys-Lez-Lannoy, Leers, Toufflers et Willems, un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols pour leur compte, et délivré par leur maire au nom de chacune d'entre elles, et un accompagnement juridique formalisé dans le cas d'un éventuel contentieux formé à l'encontre de ces autorisations du droit des sols. Les Autorisations du Droit des Sols concernées sont les suivantes :

- Permis de construire,
- Permis d'aménager,
- Permis de démolir,
- Déclarations préalables,
- Autorisations de travaux,
- Certificats d'Urbanisme Opérationnels (CUB).

La réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance effective et formalisée de l'autorisation restent de la compétence exclusive des communes. Le syndicat assure l'instruction technique de la demande conformément au code de l'urbanisme et aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme, la rédaction du projet d'arrêté, proposé à la signature du Maire, une assistance juridique et technique à la pré-instruction (permanences communales) et aux opérations de récolement. Comme indiqué ci-dessus, le syndicat assure, en outre, la gestion des contentieux pouvant naître à l'occasion de la délivrance de ces autorisations du droit des sols ou en cas de refus de délivrance, et notamment la rédaction des mémoires à intervenir et/ou la relation avec l'avocat qui serait éventuellement désigné par la commune concernée.

Par conséquent, par délibération DEL/2021/SIVU/9, le comité a acté les conventions de mise à disposition de personnel correspondantes pour la période de 2022 à 2024, conformément aux articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Pour cette période de 2022 à 2024, la ville de Hem prévoyait la mise à disposition de 3 agents auprès du SIVU Val de Marque :

- Mesdames Caroline Klein à hauteur de 26%, Corinne Laouadi à hauteur de 90% et Aurélie Nafre à hauteur de 80%.

Dans l'entremise, le SIVU a pu recruter son propre personnel en février 2023. Cette démarche lui a dès lors permis d'absorber l'augmentation constatée de la volumétrie des actes permettant ainsi de baisser le pourcentage de mise à disposition des personnels des communes.

Les effectifs ainsi dévolus à l'objet du syndicat ont ainsi été diminués et seront de 1.95 équivalents temps plein, répartis en 1.40 équivalents temps plein pour la ville de Hem et 0.55 équivalent temps plein pour la ville de Lys Lez Lannoy.

Aujourd'hui, considérant la délibération DEL/2023/SIVU/13, en date du 16 décembre 2023, portant modification des pourcentages de mise à disposition du personnel auprès du SIVU, il convient de modifier les conventions de mise à disposition de Mesdames Caroline Klein à hauteur de 20 % et Corinne Laouadi à hauteur de 40 % ; la convention de Madame Aurélie Nafre restant inchangée.

A l'unanimité, le conseil syndical autorise Monsieur le Président à signer les conventions ci-jointes;

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme, Le Président



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIVU ADS VAL DE MARQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,  
Le 29 mars

Le Conseil Syndical s'est réuni à l'hôtel de ville de Hem, sous la Présidence de Monsieur Francis VERCAMER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1<sup>er</sup> mars 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 6  
Délibération affichée en mairie le 6 avril 2024*

-----

### **PRESENTS (participant au décompte du quorum)**

Ville de Forest sur Marque : Thibault DILLIES, Maire ;  
Ville de Hem : Francis VERCAMER, Maire ;  
Ville de Leers : Jean-Philippe ANDRIES, Maire ;  
Ville de Lys Lez Lannoy : Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire  
Ville de Toufflers : Alain GONCE, Maire.  
Ville de Willems : Thierry ROLLAND, Maire.

### **PRESENTS (ne participant pas au décompte du quorum)**

Ville de Hem : Laurent PASTOUR, Maire-Adjoint.